

Protocole d'entente 2026

Conditions & responsabilités relatives aux projets de distribution de plants

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Toute demande de plants doit s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif du Mois de l'arbre et des forêts et rechercher les objectifs suivants :

- **Sensibiliser et éduquer la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ;**
- **Permettre à la population d'acquérir les connaissances élémentaires sur l'arbre et les soins qu'il nécessite ;**
- **Inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement.**

1. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Utiliser et distribuer **gratuitement** les plants fournis à des fins éducatives et/ou communautaires ;
- Prendre entièrement à sa charge la livraison des plants à partir du point de distribution choisi dans le formulaire ;
- Préciser, lors de vos activités et de la distribution, que **les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et distribués par Les Clubs 4-H du Québec** ;
- Assumer l'entretien des plants jusqu'à la distribution ou la plantation.

2. ENGAGEMENTS DES CLUBS 4-H DU QUÉBEC POUR LES PROJETS RETENUS

- Fournir les dates, les heures et les lieux de la cueillette des plants au moins 1 semaine avant leur prise en charge;
- Confirmer les essences au moins 48 heures avant la date de prise en charge des plants et fournir la liste d'informations sur les essences disponibles.

3. AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Il est entendu que le DEMANDEUR ne peut utiliser, **à des fins mercantiles**, les plants et le matériel fournis par le MRNF et Les Clubs 4-H du Québec;
- Il est entendu qu'à la demande du MRNF, Les Clubs 4-H du Québec, peuvent refuser une demande qui ne respecte pas les critères établis;
- Il est entendu que Les Clubs 4-H du Québec peuvent **modifier le nombre de plants et le type d'essence alloués par projet à tout moment**;
- Il est entendu que Les Clubs 4-H du Québec se réservent le **droit d'annuler une commande de plants** en tout temps ou de résilier la présente entente si le DEMANDEUR **ne respecte pas les engagements prévus par celle-ci**;
- Il est entendu que les informations de la **section Renseignements sur votre activité** du *formulaire de demande* seront affichées sur le site du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.



Ressources naturelles
et Forêts
Québec 

MAIS
mois
de l'arbre
et des forêts

Janvier 2026